FIDUCIAL
BANQUE

GUIDE PRATIQUE

Évolution de vos coordonnées bancaires

Chère cliente, cher client,

Votre banque évolue !

Nous évoluons pour vous proposer une offre plus complète et vous accompagner au plus près de vos besoins bancaires.

Par exemple, vous pourrez prochainement avoir accès au traitement de flux internationaux, à une nouvelle gamme de carte ou encore à vos encaissements monétiques.

Que va-t-il se passer ?

Du jeudi 12 mars à 20 h au lundi 16 mars à 14 h :

La banque sera fermée. Aucune opération ne sera comptabilisée ni prise en compte.

L'espace client sera indisponible.

A partir du 16 mars :

Depuis votre espace personnel, vous pourrez télécharger votre nouveau RIB et commander un nouveau chéquier.

NB : L'accès à votre espace client se fera avec le même identifiant et le même mot de passe.

Que dois-je faire ?

RIB :

Comment récupérer mon nouveau RIB ?

Rendez-vous sur votre espace client → rubrique **Consultation** → **Mes comptes** → **RIB**

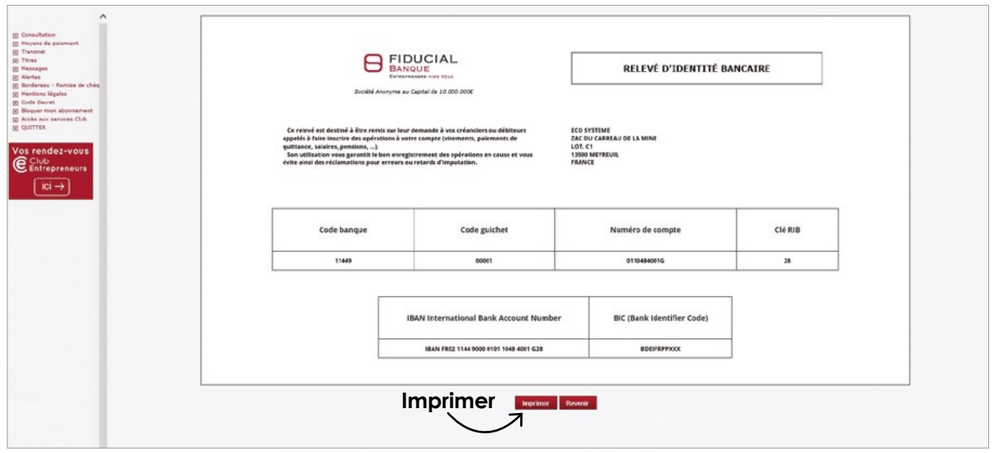

A qui dois-je diffuser mon RIB ?

Il faudra informer toutes les personnes, organismes et entreprises qui effectuent des virements ou prélèvements sur votre compte.

ATTENTION : Tenez compte des délais de traitement du changement de RIB par les organismes concernés. Transmettez dès que possible vos nouvelles coordonnées bancaires.

Au delà du 26 juin 2020, sans prise en compte de vos nouvelles coordonnées bancaires les opérations présentées seront rejetées.

Virements et prélèvements :

Que se passe-t-il vis-à-vis des virements que je dois recevoir ?

Pour les virements réguliers que vous recevez de vos partenaires. Vous devez leur envoyer votre nouveau RIB à compter du **16 mars 2020**.

Toutefois, les virements qui vous seraient adressés sur l'ancien RIB avant le **26 juin 2020** seront crédités sur votre compte normalement.

Au-delà du 26 juin, ils seront rejetés.

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas informer vos partenaires à votre place.

Pour autant, sur simple demande, nous pouvons vous communiquez la liste des tiers qui vous ont effectué de tels virements dans les 6 derniers mois.

Que se passe-t-il pour les prélèvements récurrents que j'ai autorisé avant le 16 mars 2020 ?

- Vous transmettez votre nouveau RIB à ces organismes, entreprises, administrations d'état, etc : un modèle de courrier vous est présenté dans ce document.

ATTENTION : il est important de transmettre au plus vite votre nouveau RIB.

Jusqu'au 26 juin 2020, les prélèvements qui se présenteront avec votre ancien RIB seront traités.
À partir du 27 juin 2020, les prélèvements liés à l'ancien RIB seront rejetés.

Chéquiers :

À partir du 16 mars, vous devrez commander un nouveau chéquier depuis votre espace client. À sa réception, vous devez détruire votre ancien chéquier.

Comment commander mon nouveau chéquier ?

Rendez-vous sur votre espace client → rubrique **Moyens de paiement** → **Commande de carnets**

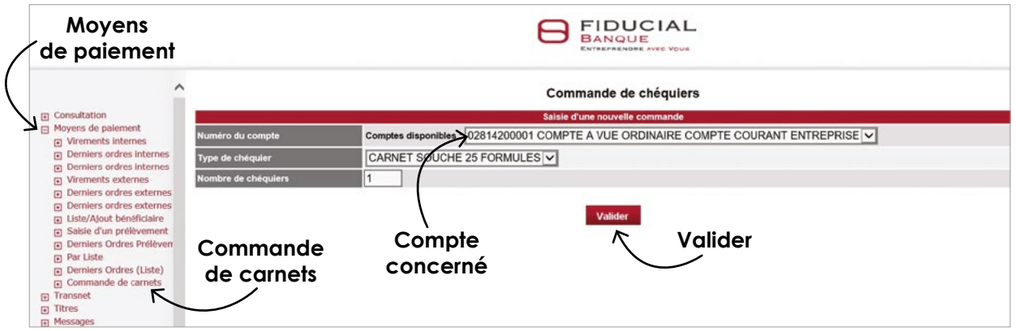

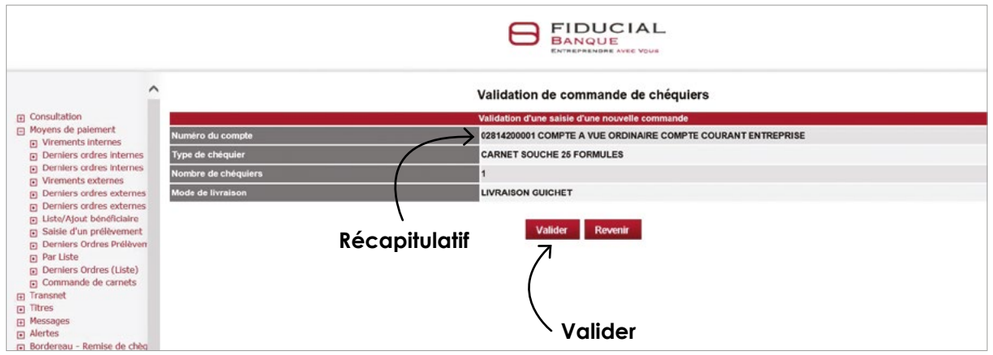

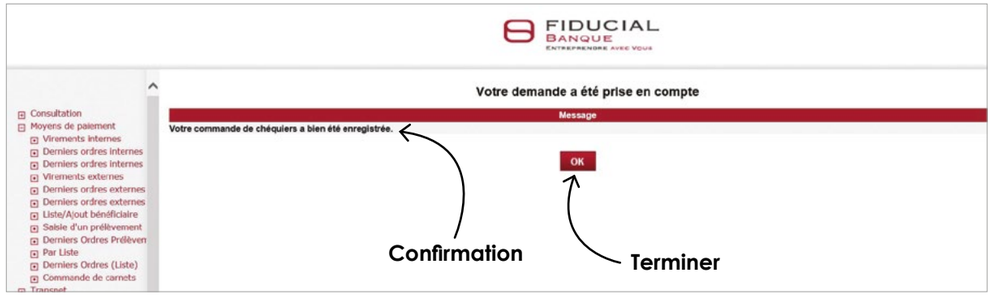

Que deviennent les chèques que j'ai émis avec mon ancien chéquier et qui n'ont pas encore été présentés sur mon compte ?

Les chèques émis avec votre ancien chéquier devront être présentés par les bénéficiaires **avant le 26 juin 2020**.

Bonne pratique

Informez vos clients et/ou fournisseurs de votre changement de RIB par courrier ou directement sur vos factures et demande de versement.

Modèle de courrier ou message d'accompagnement du nouveau RIB :

NOM DE VOTRE SOCIÉTÉ
VOTRE NOM PRENOM
Adresse
Code Postal
Ville

Date

Identité Destinataire
Adresse Destinataire
Code postal Ville

Vos coordonnées Client

Objet : Changement de coordonnées bancaires

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe du changement de mes coordonnées bancaires.

Vous trouverez ci-joint mon nouveau relevé d'identité bancaire.

Merci de bien vouloir en prendre note et d'effectuer les mises à jour nécessaire pour les prochaines opérations de prélèvement et/ou virement.

Je me tiens à votre disposition pour toutes précisions ou compléments d'informations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

CONTACTEZ-NOUS

sites.fiducial.fr/votre-banque-evolue
contact.banque@fiducial.fr
Du lundi au vendredi de 8h à 19h au **09 69 323 313**